



# ► Compte rendu des travaux

# 8A

Conférence internationale du Travail – 110<sup>e</sup> session, 2022

Date: 15 juin 2022

---

## Séance plénière

### Ouverture de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail

#### Table des matières

	<b>Page</b>
Ouverture de la session.....	3
Élection du Président de la Conférence .....	3
Élection des Vice-présidents de la Conférence .....	5
Désignation des membres des bureaux des groupes.....	6
Constitution et composition des commissions de la Conférence .....	7
Approbation des dispositions opérationnelles relatives à la 110 <sup>e</sup> session de la Conférence et suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement de la Conférence .....	8
Allocution d'ouverture du Président de la Conférence.....	8
Présentation du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail.....	9
Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration .....	14
Déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs.....	16
Clôture de la séance.....	24

**Vendredi 27 mai 2022, 13 heures**

**Présidents: M<sup>me</sup> Jardfelt, Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et M. Moroni**

## **Ouverture de la session**

**M<sup>me</sup> Jardfelt**

**Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du travail  
(original anglais)**

Je vous souhaite la bienvenue à la première séance de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Pour ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas, je m'appelle Anna Jardfelt et suis Ambassadrice ainsi que représentante permanente de la Suède à Genève. En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2021-22, j'ai l'honneur de déclarer ouverte cette 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Si, cette année, la session de la Conférence s'ouvre sous forme virtuelle, vous aurez tous remarqué qu'elle marque aussi le retour aux discussions en présentiel que nous tenons traditionnellement dans le cadre de ce haut lieu de rencontre tripartite. Dès lundi, les participants seront là en personne pour assister aux séances, mais la possibilité d'y prendre part à distance est maintenue pour celles et ceux qui n'ont pas pu se rendre à Genève cette année. Au bout de deux ans, nous sommes à nouveau réunis afin de nous pencher sur des sujets d'une importance capitale pour la reprise de l'après COVID-19 et l'avenir du travail. Je suis persuadée que la session de cette année sera à la hauteur des espoirs et de la confiance qui ont été placés en elle, comme en nous tous, et des efforts qui ont été déployés à son service.

## **Élection du Président de la Conférence**

**M<sup>me</sup> Jardfelt**

**Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail  
(original anglais)**

Je passe sans plus tarder à la première question à l'ordre du jour de cet après-midi, à savoir l'élection de son Président par la Conférence internationale du Travail. Je donne la parole à M. Garcia, représentant du gouvernement des Philippines et président en exercice du groupe gouvernemental, afin qu'il présente la candidature de son groupe.

**M. Garcia**

**Gouvernement (Philippines), s'exprimant au nom du groupe gouvernemental  
(original anglais)**

Au nom du groupe gouvernemental que je préside, j'ai l'honneur de soumettre la candidature de M. Claudio Moroni, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, au poste de Président de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. La candidature de M. Moroni à la présidence de cette session de la Conférence est unanimement soutenue par le groupe gouvernemental.

Fort d'un long parcours dans la fonction publique, M. Moroni a servi son pays à divers titres; il a notamment dirigé l'Administration nationale de la sécurité sociale, l'Administration fédérale des recettes publiques et les services de Contrôle interne avant d'être nommé en 2019 au poste qu'il occupe actuellement. Avocat de profession, M. Moroni a enseigné le droit administratif, le droit procédural et le droit du travail à la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Buenos Aires. Auteur de nombreuses publications sur le droit du travail et le droit des assurances, la sécurité sociale et les travailleurs de l'économie informelle, il a exercé ses fonctions au sein de diverses entités interrégionales et s'est principalement intéressé à des thématiques allant de la législation des assurances à la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail.

Vu son expérience dans le domaine du dialogue social, le groupe gouvernemental est persuadé que M. Moroni possède à la fois les compétences et l'expérience requises pour conduire avec succès les travaux de cette 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, et a l'honneur de présenter sa candidature à la présidence.

**(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)**

### M<sup>me</sup> Jardfelt

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail  
(original anglais)

La candidature proposée par M. Garcia, avec le soutien unanime du groupe gouvernemental, recueille l'assentiment du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

En l'absence d'autres propositions, j'ai le plaisir de déclarer que M. Claudio Moroni, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, est élu à la présidence de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je le félicite très chaleureusement et l'invite à prendre place à la tribune.

**(M. Moroni, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, est élu Président de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et prend place au fauteuil présidentiel.)**

### M. Moroni

Président de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail  
(original espagnol)

Votre décision de m'élire aujourd'hui à la présidence de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail est un grand privilège, tant pour moi que pour la République d'Argentine.

Permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements au groupe des Amériques pour la confiance qu'il me témoigne. Je mettrai tout en œuvre pour assurer le succès de nos travaux.

## Élection des Vice-présidents de la Conférence

### Le Président

(original espagnol)

Sans plus tarder, permettez-moi de passer à l'élection des Vice-présidents de la Conférence. J'invite la Greffière de la Conférence, M<sup>me</sup> Dimitrova, à donner lecture des candidatures proposées par les trois groupes.

### M<sup>me</sup> Dimitrova

Greffière de la Conférence

(original espagnol)

Les candidatures proposées pour les trois postes de Vice-président de la Conférence sont respectivement: pour le groupe gouvernemental, M. bin Samikh Al Marri (Qatar); pour le groupe des employeurs, M. Furlan (Brésil); et pour le groupe des travailleurs, M<sup>me</sup> Egúsqiza Granda (Pérou).

### Le Président

(original espagnol)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

**(Les propositions sont approuvées.)**

### Le Président

(original espagnol)

Je cède maintenant la parole aux Vice-présidents et à la Vice-présidente de la Conférence afin que chacune et chacun se présentent brièvement.

### M. bin Samikh Al Marri

Vice-président gouvernemental de la Conférence

(original arabe)

C'est un grand plaisir pour moi que de représenter le groupe gouvernemental lors de la présente session de la Conférence. Je tiens à remercier le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour ma nomination et à lui exprimer ma gratitude. Je tiens également à remercier tous les gouvernements qui m'ont accordé leur confiance. La Conférence internationale du Travail est un lieu de dialogue international qui fédère les trois parties – gouvernements, employeurs et travailleurs – dans le but de trouver des solutions pratiques aux problèmes qu'elles rencontrent dans le monde du travail. La présente session est d'autant plus importante que c'est la première fois depuis la pandémie de COVID-19 que nous pouvons être présents sur place. Comme la crise internationale a eu des répercussions majeures sur le marché du travail, j'espère que nous pourrions atteindre l'objectif escompté, formuler des recommandations et prendre les mesures nécessaires afin de conduire l'ensemble des pays à se relever de cette crise. Je mettrai tout en œuvre, avec le concours de mes collègues vice-présidents et de tous les groupes, pour que les travaux de cette session de la Conférence soient pleinement couronnés de succès.

**M. Furlan**

Vice-président employeur de la Conférence  
(original anglais)

Ayant longtemps participé aux sessions de la Conférence internationale du Travail, je suis profondément honoré d'avoir été nommé à cette fonction par les employeurs, qui m'ont accordé leur confiance. En ma qualité d'entrepreneur du secteur industriel, j'ai eu le plaisir de représenter les employeurs du Brésil pendant plusieurs années comme vice-président et directeur de la Confédération nationale de l'industrie du Brésil, et comme président de son Conseil des relations professionnelles et du développement social. Depuis quelques années, j'ai aussi l'honneur d'assurer la vice-présidence régionale pour l'Amérique latine de l'Organisation internationale des employeurs. Fort de cette expérience et de cette confiance, je peux vous assurer que l'ensemble des employeurs participeront à cette 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail avec le dessein de parvenir à des résultats positifs pour tous. Après cette période récente au cours de laquelle le monde du travail a fait face à d'importants défis en raison de la pandémie mais aussi des transformations technologiques et sociales, j'ai la conviction que nous avons l'occasion par excellence de dégager un consensus, en songeant à l'avenir. Permettez-moi donc de conclure en vous souhaitant à tous des débats utiles et fructueux, à l'issue desquels nous pourrions parvenir à des conclusions sur les thèmes essentiels traités à la présente session de la Conférence.

**M<sup>me</sup> Egúsquiza Granda**

Vice-présidente travailleuse de la Conférence  
(original espagnol)

C'est pour moi un honneur de représenter le groupe des travailleurs et de pouvoir dire quelques mots à cette occasion. Secrétaire chargée de la défense à la Centrale autonome des travailleurs du Pérou et secrétaire chargée de l'organisation au Syndicat unique des inspecteurs et des travailleurs du Pérou, je suis très fière de représenter les travailleurs. De nombreux défis se présentent à nous à l'occasion de cette session de la Conférence internationale du Travail. Nous nous réunissons de nouveau physiquement après avoir fait preuve de résilience pour, d'une certaine manière, préserver les droits déjà acquis et nous devons poursuivre sur cette voie dans le cadre du dialogue social. J'aimerais insister sur la nécessité de coopérer pleinement pour comprendre et traiter des questions aussi essentielles que la sécurité et la santé au travail, car nous nous soucions de la vie et de la santé de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs dans le monde entier. Il faut donc faire de notre mieux pour parvenir aux meilleurs accords possible au sein de toutes les commissions et au cours des débats qui se tiendront. Traverser cette pandémie a été un véritable défi; dans le nouveau paysage qui en émerge, ce n'est que par le dialogue social et de manière tripartite que nous pourrions améliorer la situation dans l'intérêt de tous.

**Désignation des membres des bureaux des groupes****Le Président**

(original espagnol)

Nous allons maintenant procéder à la désignation des membres des bureaux du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Chaque groupe choisit les membres de son bureau de manière autonome. J'invite de nouveau la Greffière de la Conférence à donner lecture des candidatures proposées par les différents groupes.

**M<sup>me</sup> Dimitrova**  
Greffière de la Conférence  
(original anglais)

Les personnes désignées par les groupes sont les suivantes:

**Groupe gouvernemental:**

Présidents: M. Garcia et M. Bello III (Philippines)  
Vice-présidente: M<sup>me</sup> Stasch (Allemagne)

**Groupe des employeurs:**

Présidente: M<sup>me</sup> Hornung-Draus (Allemagne)  
Vice-présidents: M. Matsui (Japon)  
M<sup>me</sup> Mugo (Kenya)  
M. Echavarría Saldarriaga (Colombie)  
M. Mackall (États-Unis d'Amérique)  
M. Matthey (Suisse)  
Secrétaire: M. Suárez Santos (Organisation internationale des employeurs)

**Groupe des travailleurs:**

Présidente: M<sup>me</sup> Passchier (Pays-Bas)  
Vice-présidents: M. Ntshalintshali (Afrique du Sud)  
M<sup>me</sup> O'Neill (Australie)  
M. Norddhal (Islande)  
M<sup>me</sup> Chang (Canada)  
Secrétaire: M. Beirnaert (Confédération syndicale internationale)

## Constitution et composition des commissions de la Conférence

### Le Président (original espagnol)

Conformément au Règlement de la Conférence, sont constituées chaque année les commissions permanentes ci-après: la Commission des finances, composée d'un délégué gouvernemental de chaque État Membre représenté à la Conférence; la Commission des affaires générales, qui examinera les questions VII et VIII à l'ordre du jour; et la Commission de vérification des pouvoirs.

La Conférence doit aussi mettre en place les commissions techniques suivantes: la Commission normative, chargée de la première discussion sur les apprentissages; la Commission chargée de la discussion récurrente, qui évoquera l'objectif stratégique de l'emploi; la Commission chargée de la discussion générale, qui se penchera cette année sur la question du travail décent et de l'économie sociale et solidaire; et la Commission de l'application des normes.

La liste complète des membres des bureaux des commissions figure dans le document ILC.110/D.3, publié sur le site Web de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

**(Les propositions sont approuvées.)**

## **Approbation des dispositions opérationnelles relatives à la 110<sup>e</sup> session de la Conférence et suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement de la Conférence**

### **Le Président**

(original espagnol)

Si vous le permettez, passons maintenant à la question à l'ordre du jour qui concerne l'approbation des dispositions opérationnelles relatives à la 110<sup>e</sup> session de la Conférence et à la suspension de l'application de certaines dispositions du Règlement de la Conférence.

Ces dispositions opérationnelles, publiées sous la cote ILC.110/D.1, ont été approuvées par le Conseil d'administration. Elles ont été spécialement conçues en vue de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence, qui se déroulera dans un contexte encore marqué par les restrictions sanitaires et relatives aux voyages qui sont toujours en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que par la pénurie de salles de réunion à Genève, consécutive aux travaux de rénovation en cours.

S'il n'y a pas d'objections, dois-je considérer que la Conférence souhaite approuver les dispositions opérationnelles relatives à la 110<sup>e</sup> session de la Conférence et procéder à la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, comme le prévoit le document ILC.110/D.1 et aux fins indiquées?

**(Les propositions sont approuvées.)**

## **Allocution d'ouverture du Président de la Conférence**

### **Le Président**

(original espagnol)

Chers délégués, présider cette assemblée est un honneur pour moi. Mon pays a été l'un des 42 membres fondateurs de l'OIT. Il a contribué à l'adoption des premières normes internationales du travail et ratifié toutes les conventions fondamentales du travail. Fidèle à cette tradition, notre gouvernement fonde son administration sur le tripartisme et le dialogue social qui caractérisent cette Organisation.

Cette session de la Conférence internationale du Travail revêt un caractère particulier, dans la mesure où elle est la première à se tenir après la pandémie, dont nos sociétés gardent des séquelles émotionnelles, sociales, économiques et culturelles. Les récents événements qui sont intervenus sur la scène internationale, que nous imaginions d'un autre âge, ont aggravé cette situation et entraîné en outre des situations d'urgence alimentaire.

Les inégalités et les situations de pauvreté ont été exacerbées; elles perpétuent des formes de coexistence qui sont injustes parce qu'elles n'offrent pas de perspectives de développement alors qu'il s'agit du point de départ de toute aspiration à définir des mesures dans une approche centrée sur l'humain.

La mise en pratique d'une «nouvelle normalité» que nous prônons avec tant d'insistance, en plaçant l'être humain au centre de nos préoccupations, passe par l'adoption urgente de politiques inclusives et d'un système de normes et d'accords internationaux qui favorisent la croissance tout comme une répartition équitable de ses fruits.

Il est inacceptable que l'architecture financière internationale existante crée des déséquilibres au lieu d'accompagner l'économie réelle. Nous devons mettre un terme à cette situation injuste. Il faut que les processus de développement que j'ai évoqués précédemment soient soutenus par les crédits internationaux. La croissance durable et la distribution équitable sont des notions qui gagnent à être martelées, même si elles bousculent les discours préétablis. Nous devons travailler ensemble et en coordination avec les organismes multilatéraux pour changer ce modèle, en présentant des propositions concrètes qui permettront d'améliorer la situation économique et sociale de nos populations.

On ne peut plus continuer à soutenir des mesures économiques qui heurtent la dignité humaine et condamnent les familles les plus défavorisées.

C'est dans cet esprit de recherche de résultats, de réalisations concrètes, que nous devons aborder les questions qui seront traitées au cours de cette session de la Conférence et qui doivent absolument être prises en compte dans tout modèle de développement. C'est notamment le cas de la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme droit fondamental, qui intègre la dimension du travail dans la citoyenneté. Cela vaut aussi pour les formes d'apprentissage qui, dans un monde de plus en plus compétitif et exigeant, doivent permettre d'aider les travailleurs à s'adapter aux mutations technologiques et aux nouvelles formes de production solidaires, dans le respect de conditions de travail décentes, pour répondre aux demandes croissantes de nos employeurs et de nos travailleurs.

Les diagnostics ont été posés et les objectifs définis; il nous faut maintenant, à cette session de la Conférence, nous montrer déterminés à aller concrètement de l'avant pour redonner la priorité aux valeurs de justice sociale, de dignité du travail et de prévalence du capital productif par rapport à toute autre voie qui saperait les fondements d'un contrat social qui, par le dialogue, respecte les identités du capital et du travail et garantit une croissance pour tous.

Le moment est venu de démontrer par notre détermination que notre objectif va au-delà des mots et qu'il est réellement en passe de se réaliser.

## Présentation du rapport du Directeur général du Bureau international du Travail

### Le Président (original espagnol)

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Guy Ryder, afin qu'il expose sa vision des travaux qui seront menés lors des deux semaines qui viennent dans le cadre de la présente session de la Conférence, et qu'il nous présente son rapport intitulé *Pays les moins avancés: Crise, transformation structurelle et avenir du travail*, ainsi que l'annexe à ce rapport *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.



**M. Ryder**

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général  
de la Conférence  
(original anglais)

Je tiens tout d'abord à féliciter M. Moroni pour son élection à la présidence de cette 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Elle ouvre un nouveau chapitre dans les annales de l'OIT où son pays, l'Argentine, s'est déjà illustrée par ses talents de décideur. Il est clair que nous sommes en de très bonnes mains à l'heure où nous entamons nos travaux avec un ordre du jour incontestablement ambitieux, dans un contexte excessivement délicat. J'adresse bien sûr mes félicitations à toutes les autres personnes qui ont été élues à une fonction officielle par la Conférence.

Cette séance d'ouverture se tient principalement en mode virtuel, dont nous sommes devenus coutumiers ces deux dernières années. Mais aujourd'hui, et c'est une bonne nouvelle, nous accueillerons de nouveau un grand nombre de délégations en présentiel, ici à Genève. Après le report de la session de 2020 et les difficultés rencontrées l'an passé, il s'agit assurément d'un grand pas en avant. L'Organisation qui est la nôtre tire sa force des interactions personnelles. Elle en a besoin pour offrir les meilleurs résultats possible. Et, bien que nous mettions tout en œuvre pour assurer des conditions identiques à celles et ceux qui participent à distance, nous pouvons une fois encore bénéficier de ces interactions en présentiel.

Nous aurions, cependant, bien tort d'en conclure que les répercussions du COVID-19 sur notre Organisation et sur le monde du travail appartiennent au passé. Nous avons, certes, beaucoup progressé mais, à l'échelle mondiale, les marchés du travail se caractérisent toujours par une durée du temps de travail nettement inférieure à celle d'avant la pandémie, à savoir un recul de 3,8 pour cent selon nos dernières estimations, ce qui équivaut à une perte de 112 millions d'emplois à temps plein. La reprise s'opère de façon très inégale. Les économies avancées ont pour la plupart rebondi avec vigueur et rapidité, contrairement aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Cette grande divergence vient creuser les inégalités dans un monde déjà très inégalitaire. Six travailleurs sur dix vivent dans des pays où les revenus du travail n'ont pas retrouvé les niveaux antérieurs à la crise.

Cette situation déjà fort inquiétante risque d'empirer à mesure que l'économie mondiale subira le contrecoup de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le pire reste sans doute à venir si la fragile reprise se transforme en véritable récession. Au plus fort de la pandémie, en 2020, nous voulions tous, je pense, trouver un moyen d'aller de l'avant vers une normalité nouvelle et meilleure, et œuvrer de concert à construire en mieux pour l'avenir, de manière à instaurer au plus vite le modèle de travail envisagé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Or, il en est allé tout autrement. Outre la profonde empreinte sociale et économique laissée par le COVID-19, nous sommes maintenant aux prises avec les conséquences de la guerre menée contre l'Ukraine. L'annexe de mon rapport, intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rappelle que le monde est secoué par de nombreux conflits qui apportent tous leur lot de souffrances et de préjudices aux travailleurs et aux entreprises. Or, le fait est que la situation découlant de l'agression en Ukraine génère à travers le monde une crise à la fois alimentaire, énergétique et financière, et se traduit par une nouvelle perturbation des chaînes d'approvisionnement, une inflation galopante ainsi qu'un niveau d'incertitude, d'insécurité et de tension tout à fait exceptionnel. La reprise centrée sur l'humain, que nous avons préconisée lors de la session de l'an dernier, ne prévoyait pas – et n'aurait d'ailleurs pas

pu prévoir – tout ce qui est advenu. Telle est pourtant la dure réalité que nous devons affronter aujourd'hui.

Cette situation aura, selon moi, deux conséquences majeures sur les travaux de la présente session de la Conférence. Premièrement, elle exerce une pression considérable, voire sans précédent, sur la coopération internationale. Nous devons – toutes et tous –, ainsi que les participants à cette Conférence, nous montrer capables de surmonter cette pression et d'obtenir des résultats attestant que le multilatéralisme – qui, ici, va de pair avec le tripartisme – est bel et bien efficace, que nous en avons besoin, qu'il est indispensable. Deuxièmement, l'état de droit doit prévaloir. De même que la violation de la Charte des Nations Unies par une agression militaire ne doit être tolérée ni triompher, la violation des normes internationales du travail ne doit pas rester sans réponse.

Les travaux de la Commission de l'application des normes à la présente session de la Conférence revêtent une importance cruciale pour de multiples raisons. La commission est au cœur de la mission normative historique de l'OIT. C'est le creuset où se forgent les règles que nous fixons depuis plus d'un siècle, ainsi que notre conception de l'organisation du travail. C'est le lieu où tous les États Membres, grands ou petits, puissants ou moins puissants, riches ou moins riches, sont tenus de respecter les normes que vous – gouvernements, employeurs et travailleurs du monde entier – avez décidé d'appliquer à chacun d'entre nous.

Voilà quarante ans que je suis témoin de ce processus unique en son genre qui est à l'œuvre à l'OIT. J'en connais à la fois les succès et les difficultés. J'ai assisté aux controverses qu'il a suscitées de même qu'aux tentatives délibérées et à peine voilées visant à réduire son pouvoir et son efficacité. Ces tentatives se poursuivent, et il est regrettable que ces controverses persistent. En effet, le système de contrôle des normes est ce qu'il y a de plus important pour cette Organisation. J'attends donc avec un intérêt particulier et une grande confiance que la Commission de l'application des normes procède à un examen fructueux et utile des cas individuels dont elle est saisie, ainsi qu'à l'examen de l'Étude d'ensemble élaborée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, intitulée *Garantir un travail décent au personnel infirmier et aux travailleurs domestiques, acteurs clés de l'économie du soin à autrui*. On ne saurait trouver sujet plus approprié que les conditions de travail des femmes – pour la plupart – mais aussi des hommes qui ont joué un rôle tellement crucial depuis le début de la pandémie.

Parallèlement à ses activités normatives indispensables, la Conférence examinera un ensemble de questions techniques qui, prises séparément, sont chacune d'une importance indéniable pour le monde du travail, et le seraient d'ailleurs à tout moment. Or, si on les considère globalement et dans le contexte difficile que j'ai évoqué, elles revêtent, à mon sens, une importance plus grande encore sur le plan collectif. Cela tient au fait que, de manière distincte mais complémentaire, elles contribuent toutes à une reprise centrée sur l'humain et à un meilleur avenir du travail.

Il est bon, je pense, que la discussion récurrente de cette année porte sur l'objectif stratégique de l'emploi et se concentre en particulier sur une nouvelle génération de politiques globales en faveur de l'emploi. C'est une bonne chose, car nous observons actuellement une évolution complexe et parfois déroutante de l'emploi, marquée par des pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions et un chômage élevé dans d'autres. Nous savons que les politiques de l'emploi doivent tenir compte des mutations liées à la numérisation, à la décarbonisation et à la formalisation, et qu'elles doivent s'adapter aux changements démographiques. Le risque existe toutefois que, face aux défis et aux bouleversements que nous connaissons aujourd'hui, les objectifs en matière d'emploi – y compris celui qui consiste

à garantir un travail décent pour tous au titre de l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) – soient relégués au second plan, comme tel fut trop souvent le cas dans le passé. Les objectifs en matière d'emploi deviendront une variable passive, à mesure que des objectifs politiques concurrents – notamment financiers – recevront une attention prioritaire. Les politiques générales de l'emploi sont un moyen d'empêcher ce phénomène et elles méritent, selon moi, toute l'attention de notre Conférence.

Les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie doivent faire partie intégrante de ces politiques de l'emploi. Un consensus tripartite on ne peut plus vaste et solide semble s'être dégagé au sein de l'OIT sur le caractère crucial que revêt ce thème pour tous les États Membres et sur l'idée bien arrêtée que notre Organisation doit se positionner en l'espèce comme le chef de file de la mobilisation internationale. C'est pourquoi nous entreprenons maintenant d'examiner une ou plusieurs nouvelles normes concernant un cadre pour des apprentissages de qualité. Cet examen est d'autant plus crucial que des questions de fond y seront abordées et qu'il permettra de faire progresser la fonction normative de la Conférence et d'en assurer la continuité. C'est pourquoi je me félicite de la discussion relative à ces deux points.

Je me félicite également du fait que l'OIT reviendra de même sur la contribution de l'économie sociale et solidaire au travail décent. J'ai constaté récemment un regain d'intérêt international pour ce sujet, qui est explicitement visé dans des déclarations solennelles adoptées par la Conférence ces dernières années. Mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un thème profondément ancré dans l'histoire de l'OIT, et ce depuis sa création. L'important, c'est que les organisations de l'économie sociale et solidaire soient reconnues non comme des entités secondaires, artificielles ou éphémères, ou comme des instruments temporaires de réponse à la crise, mais plutôt comme des entreprises compétitives à part entière qui non seulement servent à promouvoir l'équité, la participation et les objectifs sociaux, mais sont des sources permanentes et précieuses de travail décent. Vues sous cet angle, de telles organisations se présentent à l'évidence comme un acteur majeur du monde du travail et un partenaire pour l'OIT.

L'idée d'inclure des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT ne date pas d'hier; je crois en effet me souvenir qu'elle était déjà dans l'air en 1998 lorsque la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été adoptée. Elle a notamment refait surface dans le contexte de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, et plus précisément dans la résolution adoptée par la Conférence en 2019. Grâce aux travaux préparatoires de grande ampleur menés depuis – et je tiens à remercier nos mandants tripartites pour leur mobilisation en la matière –, la Conférence est aujourd'hui saisie d'un projet de résolution qui aurait pour effet de modifier la Déclaration de 1998 afin d'y ajouter la notion de conditions de travail sûres et salubres – ou de milieu de travail sûr et salubre – aux côtés de notions qui y figurent comme le droit d'organisation et de négociation collective et la protection contre la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants.

Nous n'ignorons rien des difficultés engendrées par ce processus, notamment en ce qui concerne l'emploi d'une terminologie précise, les conventions devant être considérées comme fondamentales et la manière de traiter les conséquences indésirables pour les accords commerciaux mentionnant les principes et droits fondamentaux au travail. Bien que sérieuses, ces difficultés sont loin d'être insurmontables. Nous touchons presque au but. Si nous mettons en regard les défis à relever et les enjeux – les 3 millions de vies perdues chaque année à cause du travail et l'obligation constitutionnelle qu'a l'OIT d'assurer «la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail» –, alors la responsabilité collective qui nous incombe est claire et nette.

En près d'un quart de siècle, la Déclaration de 1998 a montré sa capacité à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail. Si l'on élargit son champ d'application à la sécurité et à la santé au travail, cette capacité peut être mise à profit dans un domaine où, nous en conviendrons tous je pense, le besoin s'en fait le plus cruellement sentir. Nous allons sauver des vies.

Telles sont les questions dont vous, mandants tripartites de l'OIT, avez saisi la Conférence par l'intermédiaire de vos représentants au Conseil d'administration. Je crois que vous avez fait un choix très judicieux. Il m'appartient cependant, en tant que Directeur général, de choisir le sujet de mon rapport à la Conférence. Au cours des dix dernières années, je me suis efforcé de soumettre à la plénière des questions d'importance stratégique qui, à partir des orientations fournies par la Conférence, ont ensuite pris une place importante dans l'orientation générale des travaux de l'OIT.

Cette année, c'est dans le même esprit que j'ai consacré mon dernier rapport à la Conférence à la question des pays les moins avancés (PMA). À première vue, cela peut surprendre. Sur les 187 pays Membres que compte au total l'Organisation, 45 seulement relèvent de cette catégorie. En quoi les autres pays sont-ils concernés? Je répondrai en disant qu'ils le sont à bien des égards, comme je l'ai expliqué au début de mon rapport.

Sur le plan institutionnel, nous approchons de la date d'ouverture de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a déjà été approuvé par l'Assemblée générale, qui a demandé à l'OIT d'apporter une contribution majeure à sa mise en œuvre. Je pense que nous devons répondre à cette demande.

Par ailleurs, la dernière décennie de mise en œuvre du Programme 2030 étant déjà bien entamée, le Secrétaire général de l'ONU nous demande à tous de «venir à la rescousse» des objectifs de développement durable. Ce programme nous exhorte à ne laisser personne de côté, et mon rapport fait valoir que ce sont les PMA qui sont le plus exposés à ce risque. Or, si nous prenons le Programme 2030 au sérieux, nous devons faire de même pour les PMA, car c'est surtout dans ces pays que se jouera le sort du Programme 2030.

Je soutiens aussi que les conditions du marché du travail dans les PMA ont valeur de test pour l'OIT. La question est de savoir si les moyens d'action traditionnels de l'Organisation – le tripartisme, ainsi que les normes internationales du travail et tout ce qui en découle – peuvent vraiment s'avérer d'une efficacité tangible pour faire face à des situations où l'informalité concerne 90 pour cent de la population active, où l'économie rurale de subsistance prédomine souvent, où les institutions du travail sont fragiles, voire inexistantes et où la pauvreté est endémique. Comment l'OIT peut-elle contribuer de manière optimale aux processus de transformation structurelle qui sont nécessaires pour faire progresser les PMA? La question n'est pas anodine. Très concrètement, la crédibilité de l'OIT, qui est investie d'une mission universelle de promotion de la justice sociale, dépend de la réponse que nous y apporterons. Tous les États Membres de l'Organisation sont donc concernés.

Permettez-moi de conclure en revenant sur ce que j'ai dit d'entrée de jeu à propos du contexte dans lequel nous nous réunissons. Je crois que la conjoncture actuelle nous rappelle brutalement la vérité fondamentale qui a présidé à la création de l'OIT, laquelle s'est vérifiée à maintes reprises au cours du siècle écoulé et s'impose encore aujourd'hui, à savoir qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale et qu'il ne saurait y avoir de justice sociale sans la paix. Ceux qui recourent à la guerre désavouent la justice sociale. Et ceux qui entravent la justice sociale mettent en danger la paix. Je pense que la véracité de ces

affirmations n'est plus à démontrer. J'espère que nous nous en inspirerons tous au cours de la présente session.

Je souhaite à chacune et chacun de vous de fructueux travaux.

## Présentation du rapport de la Présidente du Conseil d'administration

### Le Président

(original espagnol)

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à la Présidente du Conseil d'administration pour l'année 2021-22, M<sup>me</sup> Anna Jardfelt, afin qu'elle nous présente son rapport sur les activités menées par le Conseil d'administration au cours de cette année. Je vous rappelle que ce rapport a été publié sur le site Web de la Conférence sous la cote [ILC.110/I\(C\)](#).

### M<sup>me</sup> Jardfelt

Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail

(original anglais)

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport que je vais soumettre à la Conférence, lequel rend compte des travaux accomplis par le Conseil d'administration sous ma direction. Vous y trouverez le résumé de certaines discussions cruciales qui s'y sont déroulées depuis la 109<sup>e</sup> session de la Conférence, en 2021.

Ce rapport a pour objet la session succincte du Conseil d'administration qui s'est tenue en juin 2021 ainsi que les deux grandes sessions qui ont eu lieu en novembre 2021 et en mars 2022. Je me concentrerai aujourd'hui sur certaines des questions qui ont été examinées.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux membres du Conseil d'administration pour la détermination avec laquelle ils se sont attelés à la tâche qui leur était confiée, tâche d'autant plus ardue cette année que les sessions se sont essentiellement déroulées sous forme virtuelle. Cette mobilisation de tous les participants était indispensable pour que des avancées puissent être réalisées.

Bien que la pandémie ait rendu difficile la convocation de réunions, l'Organisation s'est rapidement adaptée pour pouvoir assurer la continuité des activités de ses organes de gouvernance. Le système mis en place en 2020, qui autorise le Conseil d'administration à adopter des décisions urgentes par correspondance, a été réédité pour les sessions de novembre et de mars. *In fine*, les procédures habituelles ont été modifiées afin d'intégrer un mode de fonctionnement purement virtuel; elles ont ensuite été réexaminées périodiquement, alors que la situation commençait à s'améliorer dans cette région du monde, tant sur le plan sanitaire qu'au niveau des restrictions de voyage. Grâce aux efforts collectifs des mandants et du Bureau, il a été possible de tenir des réunions fructueuses, sous forme entièrement virtuelle ou hybride. Je suis toutefois persuadée que le retour aux réunions en présentiel favorisera la prise de décision au Conseil d'administration.

En mars dernier, le Conseil d'administration a élu le 11<sup>e</sup> Directeur général du Bureau international du Travail. Dans les circonstances sans précédent dues à la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration a fait tout son possible pour assurer l'efficacité et la transparence de l'élection et garantir des chances égales de participation aux candidats et aux groupes de mandants. C'est dans cet esprit qu'en janvier, les candidats ont, pour la première fois, participé à des dialogues publics diffusés en direct depuis Genève et, en mars, pris part aux audiences traditionnelles en séance privée avec les membres du Conseil d'administration.

Le 25 mars 2022, après deux tours de scrutin, M. Gilbert F. Houngbo a été élu 11<sup>e</sup> Directeur général du BIT. Je tiens à lui adresser, une fois encore, mes plus chaleureuses félicitations.

Comme vient de le rappeler le Directeur général, l'OIT repose sur la conviction qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale. En mars 2022, suite à la déclaration faite par le Directeur général le 3 mars, le Conseil d'administration adopté une résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail. Dans cette résolution, il exhorte la Fédération de Russie à cesser son agression; il demande aussi à l'OIT de prendre des mesures pour protéger les travailleurs et les employeurs se trouvant en Ukraine, et de suspendre l'assistance technique fournie à la Fédération de Russie. Il incombera au Conseil d'administration d'assurer le suivi de cette résolution.

Je souhaiterais maintenant évoquer le travail accompli l'an dernier par le Conseil d'administration pour assumer son rôle à l'égard du système de contrôle de l'OIT. Il a notamment procédé à une troisième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes, lequel avait examiné cinq instruments relatifs à la sécurité sociale lors de sa sixième réunion, comme le mentionnait le rapport de ladite réunion. Le Conseil d'administration a réaffirmé l'importance du groupe de travail, qui contribue à maintenir un corpus de normes internationales du travail solide, clairement défini et à jour; il a insisté en outre sur la nécessité, tant pour les États Membres que pour les partenaires sociaux et le Bureau, de donner rapidement suite aux recommandations de ce groupe, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration.

Je souhaiterais aussi faire brièvement le point concernant les plaintes déposées au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT et des réclamations présentées au titre de l'article 24, lesquelles figuraient l'an dernier à notre ordre du jour. Le Conseil d'administration s'est attelé à la tâche dans le but exprès d'assurer durablement l'application des conventions ratifiées concernées. Le Conseil d'administration a parfois dû recourir à l'ensemble des procédures dont il dispose, conformément au mandat de notre Organisation, dans l'espoir qu'il en résulterait une évolution favorable dans un proche avenir. Tel fut le cas pour le Myanmar et la République bolivarienne du Venezuela. Le Conseil d'administration devra poursuivre avec objectivité l'examen de ces cas lors de ses prochaines sessions.

J'aimerais par ailleurs rendre hommage à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et au Comité de la liberté syndicale pour la qualité de leurs travaux. Ces deux entités contribuent sensiblement à rendre le monde du travail plus décent.

Ce fut pour moi comme pour mes collègues, je suppose, une grande source de fierté de voir, pour la première fois dans la longue histoire de l'Organisation – peut-être était-il aussi grand temps – le Conseil d'administration confié à la direction de trois femmes. Comme je vais bientôt quitter mes fonctions, j'ose espérer que cette première fois ne sera pas la dernière. Travailler de concert en vue d'instaurer une vie professionnelle plus inclusive et de réduire les inégalités entre hommes et femmes, c'est aussi montrer l'exemple. À l'heure où le BIT met en œuvre son plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes et son plan stratégique pour 2022-2025, j'ai bon espoir que cette volonté au service de l'égalité continuera d'animer ses travaux, tant en interne qu'en externe. L'heure de l'égalité, c'est maintenant.

Le Conseil d'administration a poursuivi sa mission de contrôle des activités du Bureau afin de renforcer la gouvernance tripartite de l'OIT; il a notamment supervisé la nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2024-2027 ainsi que la procédure de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant; il a en outre examiné le 14<sup>e</sup> rapport annuel de ce comité ainsi que le rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui

s'est achevée le 31 décembre 2021. Ces tâches ont été conduites avec la diligence requise et une réelle volonté de transparence vis-à-vis des États Membres et de l'ensemble des mandants de l'Organisation.

Je ne pouvais conclure la présentation de ce rapport sans prendre le temps de remercier le Directeur général et tous les membres de son personnel, tant au siège que sur le terrain. Mes remerciements s'adressent à chacune et chacun, pour l'inappréciable soutien qu'ils m'ont apporté dans l'exercice de mes fonctions et, surtout, pour le dévouement sans bornes avec lequel ils accomplissent leur tâche. Il va sans dire qu'en ces temps difficiles, il est vraiment réconfortant de constater que le personnel du BIT a su innover dans plusieurs domaines tout en conservant le même degré de compétence dans son travail.

Ce qui ne ressort peut-être pas du rapport, c'est à la fois l'esprit d'équipe et l'étroite coopération qui ont été nécessaires pour traiter de questions souvent complexes et difficiles. C'est la raison pour laquelle je sais particulièrement gré à mes collègues, M<sup>me</sup> Hornung-Draus et M<sup>me</sup> Passchier, qui, tout en représentant les points de vue et les intérêts de leurs groupes respectifs, n'ont jamais cessé d'avoir en ligne de mire les intérêts supérieurs de l'Organisation et de ses mandants. Renate, Catelene, ce fut un vrai privilège de travailler avec vous.

Permettez-moi de conclure en disant que j'ai considéré comme un grand honneur et un privilège insigne de pouvoir présider le Conseil d'administration du Bureau international du Travail tout au long de l'année écoulée. Alors que mon mandat de Présidente touche à son terme, j'espère sincèrement que l'esprit de dialogue et de consensus continuera d'animer les travaux du Conseil d'administration lors de sa 345<sup>e</sup> session, laquelle se tiendra le lundi 13 juin.

Sur ce, je sou mets à la Conférence mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration pendant la période 2021-22.

## **Déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs**

### **Le Président**

(original espagnol)

Nous allons à présent écouter les déclarations liminaires de la présidente du groupe des employeurs et de la présidente du groupe des travailleurs, afin qu'elles exposent le point de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux de la Conférence.

### **M<sup>me</sup> Hornung-Draus**

**Présidente du groupe des employeurs**

(original anglais)

Au nom du groupe des employeurs, je tiens tout d'abord à féliciter le Président de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, M. Moroni, et les Vice-présidents, M. bin Samikh Al Marri, M<sup>me</sup> Egúsquiza Granda et M. Furlan, pour leur élection à ces hautes fonctions. Cette session importante s'inscrit dans une période de crise mondiale complexe qui représente un défi existentiel pour les institutions multilatérales et leurs traditions – créées et développées au XX<sup>e</sup> siècle –, défi qui pourrait bien constituer le tournant vers une reconfiguration future à définir de manière proactive, y compris par l'OIT. Je respecte profondément leur engagement.

Quoique entièrement virtuelle, la session de 2021 de la Conférence a débouché sur des résultats non négligeables dans différents domaines. Nous étions fiers de notre travail commun et de notre détermination dans ces moments difficiles, mais conscients de la difficulté à parvenir à un consensus solide dans un format virtuel sans possibilité d'interaction personnelle directe. Cette année, nous fonctionnons toujours en mode hybride – c'est-à-dire semi-virtuel – mais avec un nombre bien plus élevé de participants présents. Il faut espérer que la session de 2023 de la Conférence pourra à nouveau se dérouler avec la participation de tous en présentiel. Espérons aussi que la rénovation du Palais des Nations – toujours en cours et qui nous a obligés à prendre des dispositions logistiques loin d'être optimales et plutôt inconfortables, je dois le dire – sera achevée d'ici là.

Aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer au début de 2020 – apparition de la pandémie de COVID-19 – que les mesures prises par de nombreux gouvernements pour tenter de contenir la propagation du virus auraient des effets aussi dévastateurs tant sur nos économies et nos sociétés que sur la vie, les moyens de subsistance et l'emploi des gens. Cependant, les mesures prises variaient d'un pays à l'autre et leurs effets sur la continuité des activités, le chômage et l'informalité, ainsi que sur les dimensions sociales et sociétales, ont été très différents. Il nous incombe, en nous fondant sur les faits, d'analyser précisément et d'évaluer honnêtement les diverses mesures prises dans le monde, leur efficacité et leurs répercussions sur les économies, le tissu social et les sociétés, afin d'apprendre à éviter à l'avenir les politiques inefficaces provoquant des dommages collatéraux disproportionnés. C'est un principe de bonne gouvernance et de bonne gestion des affaires.

Les contraintes imposées par les mesures prises contre le COVID-19, notamment les confinements, ont accéléré les mutations du monde du travail à un rythme que nous n'aurions pu imaginer avant la pandémie. Le travail nomade à domicile a été rendu possible pour de nombreuses activités par la numérisation, qui a permis une certaine continuité de l'activité et de l'emploi pendant les phases de confinement strict. Elle a également permis d'instaurer la distance sociale nécessaire pour réduire la propagation de l'infection. Dans ce contexte, le secteur privé a un rôle moteur à jouer non seulement dans la création d'emplois productifs et décents, mais aussi en tant que partenaire de premier plan pour relever les défis engendrés par la pandémie. En cette période de turbulences, les employeurs privés ont été un partenaire de confiance pour les gouvernements et la société, et une source d'information incontournable pour leurs salariés.

Comme l'ont dit les orateurs précédents, les effets de la pandémie de COVID-19 et les événements qui y sont liés ne sont malheureusement pas le seul défi auquel nos économies et nos sociétés ainsi que le système international multilatéral sont confrontés. Les employeurs constatent avec grande préoccupation que les tensions géopolitiques et les conflits armés dans beaucoup de régions du monde se sont multipliés, non sans graves conséquences économiques et sociales dans le monde entier. Permettez-moi de rappeler ce que nous avons déclaré lors de la session de mars dernier du Conseil d'administration. Le groupe des employeurs a exhorté la Fédération de Russie à respecter immédiatement et sans conditions l'intégrité territoriale, les frontières et la souveraineté de l'Ukraine. Il condamne avec fermeté le recours unilatéral à la force armée, quel que soit le contexte. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les conflits doivent se régler par la diplomatie et dans le cadre du droit international et des institutions multilatérales. Nous sommes profondément attachés aux principes fondateurs des Nations Unies. Ces principes sont les piliers fondamentaux d'un ordre international pacifique, mais aussi de la prospérité et du développement économique et social, comme en témoignent les progrès économiques et sociaux réalisés au cours des dernières décennies, sans précédent dans l'histoire.



Nous attendons beaucoup de la présente session. Pour les raisons que je viens d'évoquer, nous avons plus que jamais besoin d'une OIT qui soutienne avec encore plus d'énergie un environnement propice au développement des entreprises, à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la croissance de la productivité, et qui fasse reculer l'informalité. C'est un préalable si nous voulons façonner un avenir du travail fondé sur la prospérité et la dignité.

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence en 2019 à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation – incidemment la dernière session tenue en présentiel avant la pandémie de COVID-19 –, énonce les priorités auxquelles le BIT doit s'atteler pour atteindre ces objectifs. La Déclaration du centenaire doit servir de base fondatrice et de guide pour l'élaboration des politiques dans les décennies à venir.

À la présente session, nous allons déjà répondre à l'une des priorités importantes établies par la Déclaration du centenaire. Au sein de la Commission des affaires générales, nous débattons de l'inclusion de la sécurité et de la santé au travail dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail. Il s'agit d'affirmer solennellement qu'un principe constitutionnel existant devrait être reconnu comme étant d'une importance fondamentale pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Il nous faut garder cet objectif bien présent à l'esprit, car le résultat de notre discussion sur ces questions aura de grandes répercussions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OIT. Le choix de la terminologie utilisée pour le principe fondamental sur la sécurité et la santé au travail et la décision de reconnaître à toutes les conventions sur la sécurité et la santé au travail le statut de conventions fondamentales auront également des répercussions notables. Ces répercussions sont en outre susceptibles de se faire sentir à travers tout le système de contrôle de l'OIT, et aussi sur les politiques commerciales faisant référence aux principes et droits fondamentaux au travail qui sont adoptées par les États à un niveau bilatéral, régional ou unilatéral. Nous devons axer nos débats sur la recherche d'un consensus autour des quatre questions en suspens. En tant qu'employeurs, nous sommes déterminés à trouver une issue positive et à rechercher un dénominateur commun que nous pouvons tous partager.

Nous aurons aussi la troisième discussion récurrente sur l'emploi. Il est impératif de soutenir plus efficacement les Membres de l'OIT, avec des actions pratiques pour l'emploi, particulièrement en cette période troublée où le risque de pertes d'emplois massives est bien présent, compte tenu de la forte hausse des prix de l'énergie et des taux d'inflation élevés, mais aussi de la faiblesse des politiques macroéconomiques et de l'insuffisance des mesures conçues pour faire face au changement climatique. Il n'est pas question d'ouvrir un débat de politique générale; cela ne serait pas conforme à l'objectif défini dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Les discussions récurrentes visent à donner l'occasion au Bureau d'apprendre et d'améliorer ses politiques en analysant les expériences menées en matière de politiques d'emploi locales et mondiales. Ces discussions nous permettent d'orienter l'action du Bureau et de mieux évaluer les priorités pour la programmation. Ce faisant, nous devons accorder une attention particulière aux nouvelles réalités du travail, qui requièrent des réponses différenciées et innovantes. Il importera donc de veiller à ce que la Commission de la discussion récurrente: Emploi travaille de manière ciblée et directe, en évitant les échanges purement théoriques, et formule des recommandations concrètes fondées sur des preuves et les progrès réalisés sur le terrain.

Très attendue aussi est la première discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, qui définira les contours d'un secteur de poids et reconnaîtra son rôle complémentaire à celui des entreprises privées dans la création d'emplois décents et productifs. Nous espérons qu'il en ressortira que les entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier les petites et moyennes entreprises, ne sont pas isolées du secteur

privé mais qu'elles partagent au contraire des valeurs et des défis. Comme celles du secteur privé, les entreprises de l'économie sociale et solidaire souffrent de la faiblesse et de l'inefficacité des institutions et des infrastructures publiques et ont besoin d'un environnement propice à la croissance. De ce fait, un traitement différencié serait contreproductif et conduirait à une concurrence déloyale.

Nous nous réjouissons de la discussion à venir sur une nouvelle norme de l'OIT relative aux apprentissages. Ceux-ci apportent une forte valeur ajoutée à l'emploi des jeunes, aux entreprises et à la société. Malheureusement, dans beaucoup de pays, l'apprentissage souffre d'être mal considéré, ce qui l'empêche souvent de jouer ce rôle positif. Une recommandation robuste de l'OIT influencerait favorablement les politiques et inciterait davantage de gouvernements et d'entreprises à mettre en place des systèmes d'apprentissage. Une approche promotionnelle solide prévoyant des incitations pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, aurait certainement plus de retentissement qu'une approche réglementaire rigide et fondée sur les droits, telle que prévue par une convention. Nous avons besoin de ce nouvel instrument pour contribuer efficacement à relever de toute urgence le défi du chômage des jeunes, de la pénurie de compétences dans les entreprises et les problèmes d'insertion sur le marché du travail.

La Commission de l'application des normes se réunit à nouveau et ses travaux se fondent sur un ordre du jour priorisé. Cette commission fournit les orientations tripartites les plus pointues et les plus autorisées en matière d'application des normes de l'OIT. Plus spécifiquement, nous attendons avec impatience la discussion sur les quatre instruments concernant le personnel infirmier et les travailleurs domestiques. C'est la première fois que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations examine ces instruments dans son Étude d'ensemble, et cela à un moment critique où de nombreux pays sont confrontés à de graves problèmes dans leurs services de santé.

La tâche la plus ardue de la Commission de l'application des normes sera bien sûr à nouveau la discussion sur la liste des cas individuels. La commission adoptera sa liste finale de 22 cas individuels le lundi 30 mai. À cet égard, il est regrettable que dans plusieurs États Membres le principe fondamental de la liberté syndicale ne soit pas respecté, les efforts pour parvenir à un consensus réel et significatif sur les actions à mener soient bloqués et les organisations d'employeurs et de travailleurs soient écartées des tentatives de construire un avenir meilleur, plus durable et plus résilient. Nous restons déterminés à soutenir les progrès dans ce domaine; par ailleurs, nous ne doutons pas que sera abordé un cas de progrès inscrit sur la liste des 22 cas. Les débats à la commission devraient aussi être l'occasion de saluer les efforts déployés par les Membres pour mettre leur législation et leur pratique en conformité avec les conventions.

Comme l'année dernière, je continue d'insister sur l'un des points cruciaux: en entreprenant ses travaux cette année, la Commission de l'application des normes doit clairement indiquer qu'elle s'engage à équilibrer le contrôle et à rendre justice aux besoins des entreprises durables; des besoins qui devront se refléter non seulement dans les débats, mais aussi dans le résultat des travaux. Malgré les divergences de vues sur des questions de fond qui existent entre les mandants et entre la Commission de l'application des normes et la commission d'experts, nous autres, employeurs, continuerons de faire entendre notre voix dans le respect et la compréhension mutuels. Nous sommes convaincus que la discussion des cas individuels ne sera pas politisée et qu'elle s'inscrira dans le cadre de la convention concernée et dans les limites des observations des experts et des contributions écrites fournies par les mandants.

En mars dernier, le Conseil d'administration a élu un nouveau Directeur général. Le groupe des employeurs est très impatient de travailler avec M. Gilbert F. Hounbo, le Directeur général élu. Nous attendons avec intérêt une nouvelle ère de gouvernance solide et fiable au BIT, capable d'insuffler l'élan requis pour trouver des solutions à la fois équilibrées et consensuelles à des questions difficiles du monde du travail, d'améliorer la confiance et de concevoir des approches novatrices qui rassemblent les mandants de l'OIT, ici à Genève, mais aussi – et peut-être surtout – au niveau national.

Pour conclure, je rappellerai que nous vous invitons ce jour à tirer le meilleur parti de notre interaction directe, longtemps retardée, pour obtenir des résultats probants. Cette 110<sup>e</sup> session est un moment décisif pour le tripartisme et la gouvernance mondiale dans un système multilatéral, qui offre l'occasion de remodeler le paysage économique et social pour les décennies à venir. En cette période d'incertitude, profitons de l'élan créé par la Déclaration du centenaire pour appliquer les priorités qui y sont énoncées et, ce faisant, renforcer l'autorité tripartite de l'OIT et construire des solutions fortes permettant de relever les défis liés au travail décent aujourd'hui, grâce à un environnement propice au développement des entreprises, à l'innovation et à la croissance de la productivité.

### **M<sup>me</sup> Passchier**

#### **Présidente du groupe des travailleurs (original anglais)**

Je présente mes félicitations au Président et aux Vice-présidents pour leur élection ainsi qu'au Secrétaire général; ils vont ensemble assumer d'importantes fonctions lors de cette session de la Conférence de l'OIT. C'est une satisfaction de pouvoir très bientôt nous rencontrer de nouveau en présentiel – et j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui rejoindront les rangs de cette grande assemblée via Zoom –, après deux années de restrictions et de limitations de déplacement dues à une terrible pandémie.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Bureau et ses responsables d'avoir su, pendant toute cette période, nous guider habilement à travers toutes les complexités découlant du passage au mode virtuel, en veillant à ce que l'Organisation puisse continuer à jouer le rôle majeur qui est le sien dans le monde du travail et le système multilatéral et apporter son soutien aux mandants aux niveaux national et régional. Je tiens à remercier tout particulièrement la Présidente du Conseil d'administration, M<sup>me</sup> Anna Jardfelt, qui a, lors de cette dernière année, manifesté toutes les qualités de décision requises pour assurer, en ces temps difficiles, le bon fonctionnement du Conseil d'administration.

Les questions que nous allons traiter au cours de cette session de la Conférence sont d'une importance cruciale pour les travailleurs et les travailleuses du monde entier, ainsi que pour leurs économies et leurs sociétés. L'OIT doit une fois encore faire preuve de dynamisme et de justesse en abordant ces questions avec détermination, dans un esprit résolument tripartite, et s'attacher avant tout à trouver un terrain d'entente ainsi que des solutions aux questions majeures dont nous sommes saisis.

Depuis notre dernière rencontre, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les défaillances de notre système commun de sécurité humaine. Les perspectives de croissance mondiale se sont considérablement assombries, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des produits de base, et une inflation galopante. L'OIT prévoit que l'emploi mondial restera en deçà des niveaux enregistrés avant la pandémie, et ce jusqu'en 2024. Les effets cumulés de la pandémie de COVID-19, de l'aggravation des inégalités et de la hausse des prix des denrées alimentaires

pourraient faire basculer 263 millions de personnes dans l'extrême pauvreté au cours de cette seule année.

Les 60 conflits militaires qui déferlent sur le monde font des millions de victimes. Le Tigré et le Yémen comptent à eux seuls des centaines de milliers de morts. Je dois aussi appeler à nouveau l'attention sur le Myanmar, où la junte militaire est hélas en train de renforcer son emprise délétère sur le pays et sa population: 25 millions de personnes ont été contraintes de quitter leur terre natale pour se réfugier ailleurs, et des dizaines de millions d'autres sont déplacées à l'intérieur du pays.

En 2022, les menaces qui pèsent sur nos vies incluent désormais la guerre nucléaire, les changements climatiques et les pandémies; s'y s'ajoute un mélange toxique associant pauvreté et inégalités croissantes, montée de l'extrémisme et du nationalisme, recrudescence des violences sexistes et rétrécissement de l'espace démocratique. Les systèmes et les structures dont nous disposons au niveau mondial pour assurer la sécurité, combattre la pauvreté et les inégalités et prévenir la souffrance humaine sont, bien trop souvent, occultés ou contournés. Le monde doit choisir soit une existence fondée sur la concurrence, l'agression et l'instabilité, soit une existence axée sur la sécurité de tous, la paix et la solidarité, avec la justice sociale pour fondement. Une grave responsabilité collective nous incombe de toute urgence: celle de prendre des mesures audacieuses pour promouvoir la justice sociale au nom de la paix et de la prospérité de tous. Nous devons modifier le paradigme qui régit l'économie politique mondiale et ne fait pour l'heure qu'alimenter la corruption et la cupidité des entreprises aux dépens des travailleurs du monde entier.

Nous avons une organisation multilatérale tripartite, unique en son genre, dont l'utilité s'est déjà révélée en temps de crise: à nous de la mettre à contribution et d'assumer les rôles respectifs qui nous reviennent en tant que partenaires sociaux et gouvernements afin d'essayer de relever ensemble ces défis mondiaux. Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, il faut établir un nouveau contrat social entre les gouvernements, les entreprises et les travailleurs en vue de combattre la pauvreté et les inégalités qui génèrent conflits et insécurité, et de construire une société plus inclusive, plus résiliente et plus pacifique. Ce qu'il nous faut, ce sont des emplois, des droits, des salaires, mais aussi la protection sociale, l'égalité et l'inclusion.

En 2019, la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail nous rappelait qu'il importe de faire passer la dignité humaine et les droits des travailleurs avant la concurrence entre les entreprises. Après deux années d'une pandémie qui s'est traduite par une insécurité grandissante et une précarisation accrue du travail, nous devons insister davantage encore sur la sécurité des travailleurs, moyennant notamment l'instauration, pour tous les travailleurs, d'un socle de protection qui consacre la sécurité et la santé au travail comme un droit humain fondamental. La création d'un fonds mondial de la protection sociale est aujourd'hui plus cruciale que jamais. Des messages forts en faveur de la protection sociale et du développement rural ont été lancés lors de la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui s'est tenue récemment à Durban. Nous devons poursuivre les initiatives axées sur la responsabilisation des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement et répondre de toute urgence, par voie de formalisation et de réglementation, au besoin de protection de plus d'un milliard de travailleurs occupant des emplois informels ou travaillant via des plateformes numériques. Enfin, et ce point n'est pas le moindre, nous devons de toute urgence mettre en œuvre un programme porteur de changements en matière d'égalité entre hommes et femmes.

La Déclaration du centenaire nous confronte à ces défis de grande ampleur que nous nous sommes tous engagés à relever, car telles sont bel et bien les conditions à remplir pour garantir une paix durable et une prospérité partagée, mener la transition juste dont le monde a besoin pour faire face à l'urgence climatique et instaurer la résilience indispensable pour gérer et surmonter les chocs mondiaux.

Aussi saluons-nous le rapport du Directeur général, qui porte principalement sur les pays les moins avancés et leur problématique (crises, transformations structurelles et avenir du travail) et approuvons-nous le thème du Sommet mondial du travail qui se tiendra la semaine prochaine et sera consacré aux modalités de lutte contre la crise multidimensionnelle à laquelle nous devons faire face. Dans ce contexte, je tiens également à féliciter le Directeur général et son équipe pour le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, lequel révèle une dure réalité, d'autant que la situation déjà difficile s'est nettement détériorée du fait de la pandémie de COVID-19, sans qu'aucune perspective d'amélioration ne se profile, les jeunes et les femmes étant à cet égard les plus durement touchés. Notre qualité de mandants de l'OIT nous interdit de continuer à ne pas faire grand cas de ces rapports annuels évoquant une situation qui ne cesse de se dégrader. Nous devons réexaminer, au sein de l'OIT et dans le cadre du système des Nations Unies au sens large, tout ce qui peut et doit être fait pour permettre à la population palestinienne d'espérer la fin de l'occupation et un avenir meilleur. Autant dire que nous avons du pain sur la planche.

Permettez-moi d'aborder maintenant les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. La Commission de l'application des normes est le cœur vibrant de l'Organisation et mérite à ce titre tous nos soins et toute notre sollicitude. L'OIT ne peut accomplir sa mission que dans la mesure où elle est dotée des moyens lui permettant de s'assurer de facto que les normes du travail sont mises en œuvre dans tous les pays sans exception. C'est à cette condition seulement que nous pourrions définir des règles du jeu identiques pour tous et améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs sans concurrence déloyale. Je me dois donc d'exprimer notre vive inquiétude devant l'inaction de certains gouvernements qui ne tiennent pas compte des recommandations du système de contrôle. Les cas graves de violations des droits seront examinés par la commission, et je ne veux pas préjuger de la teneur des discussions.

Je souhaite toutefois appeler votre attention sur le cas du Bélarus: depuis dix-huit ans, ce pays ne prend aucune initiative pour mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête qui y a été dépêchée en 2004; en avril dernier, des dizaines de dirigeants et de responsables syndicaux ont été appréhendés – dont dix sont maintenus en détention et privés totalement ou partiellement de contacts avec leurs familles ou leurs collègues syndicalistes. Aliaksandr Yarashuk, président du Congrès des syndicats démocratiques du Bélarus (BKDP) et membre du Conseil d'administration du BIT, figure parmi eux. C'est inacceptable. Nous devons examiner ensemble les mesures à prendre pour que le Bélarus s'acquitte de l'obligation qui lui incombe de respecter la liberté syndicale, dans l'intérêt des dirigeants syndicaux concernés, mais aussi pour préserver la crédibilité de notre Organisation.

La commission examinera en outre l'Étude d'ensemble 2022 (*Travail décent pour les travailleurs du soin et des services à la personne dans une économie en évolution*), un rapport qui tombe à point nommé, comme l'a également rappelé le Directeur général, lorsque l'on sait que ces deux catégories de travailleurs, les plus lourdement exposées de par leur profession aux risques sanitaires et sécuritaires, ont accompli un travail et assuré des services d'une importance capitale.

Ce qui m'amène à évoquer maintenant l'une des questions clés inscrites à l'ordre du jour de cette session de la Conférence, à savoir l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. La crise du COVID-19 a montré que nous ne pouvons pas nous permettre de banaliser la question de la sécurité et de la santé au travail, sachant que nous devons la survie de nos économies et de nos sociétés à ces millions de travailleurs du secteur de la santé ou se trouvant aux avant-postes qui ont couru des risques majeurs pour leur santé, leur sécurité et celles de leurs familles. Le respect de la sécurité et de la santé des travailleurs doit par conséquent être au cœur des politiques de relance reposant sur les normes pertinentes de l'OIT. Nous ne pouvons que répéter une fois encore que la pandémie a montré l'intérêt et l'urgence de consacrer la sécurité et la santé au travail comme un droit fondamental. Nous espérons que, dans le prolongement des débats qui se sont déroulés lors de la dernière session de la Conférence et des récentes sessions du Conseil d'administration, nous pourrions enfin entériner officiellement cet ajout, lequel permettra d'améliorer les conditions et l'environnement de travail de millions de travailleurs dans le monde. Nous espérons que cette démarche, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, ne nécessitera pas de nouveaux débats longs et fastidieux.

Nous sommes résolus à trouver des solutions cohérentes et rationnelles aux questions qui n'ont pas encore été réglées. La discussion consacrée aux apprentissages est la première qui va se tenir dans le cadre d'une période biennale, puisque nous allons travailler sur une nouvelle norme; ce sera l'occasion par excellence d'améliorer la qualité des apprentissages et des stages, de proposer diverses modalités pour faciliter l'accès de tous les travailleurs, groupes vulnérables compris, à ces méthodes d'acquisition de compétences, de leur offrir de véritables possibilités de transition vers des emplois décentés, ainsi qu'une protection contre cette menace potentielle que sont les abus et l'exploitation. Il y a là quelque chose d'essentiel non seulement pour les nombreux jeunes travailleurs en début de carrière, mais aussi, et ce de plus en plus, pour les travailleurs âgés, qui pourront ainsi accéder plus aisément à une formation permanente tout au long de leur carrière.

Une discussion aura aussi trait à l'économie sociale et solidaire, un domaine de travail par trop négligé et qui, de fait, pourrait sensiblement contribuer à remédier aux problèmes d'inégalité et d'informalité générés par le système actuel, délibérément axé sur la valeur actionnariale et sur le profit d'une poignée de personnes. Il est essentiel que notre discussion nous aide à distinguer les entreprises relevant véritablement de l'économie solidaire et redistributive des entreprises commerciales privées et à créer un cadre réglementaire qui facilite leurs activités et leur enregistrement, tout en garantissant l'application pleine et entière des normes du travail. Ignorer purement et simplement ces modèles d'entreprise non conventionnels revient à les faire basculer dans l'informalité et à exposer les travailleurs concernés à des formes de travail précaires et incertaines ainsi qu'au risque d'exploitation. Grâce à notre discussion, l'économie sociale et solidaire pourrait être considérée non plus comme un aspect du problème mais bel et bien comme un élément de la solution.

La discussion récurrente sur la politique de l'emploi est extrêmement importante dans le contexte de la crise que connaît l'emploi. La seule façon de reconstruire en mieux après la crise actuelle est de créer des emplois de qualité et de tenter d'enrayer la précarisation croissante des marchés du travail qui fait des jeunes travailleurs, mis dans l'impossibilité de se loger correctement ou même de fonder une famille, une génération perdue. Nous avons de nouveau assisté pendant la pandémie à la prolifération des emplois précaires, sous des formes anciennes ou inédites. Sur le marché du travail, les plus durement touchés ont été les femmes, les travailleurs migrants et les autres groupes vulnérables. Nous devons aujourd'hui éviter à tout prix que le relèvement au sortir de la pandémie s'appuie sur une nouvelle expansion de

ces formes de travail, car cela conduirait inévitablement à le précariser lui aussi. Nous devons nous attacher à construire un avenir meilleur sous le signe du travail décent et à créer des emplois assurant une protection adéquate à tous les travailleurs, comme le souligne la Déclaration du centenaire.

Nous nous employons actuellement à renforcer et à protéger la relation de travail, dans laquelle la négociation collective joue un rôle capital. Fiers de la structure tripartite qui fonde la singularité de notre Organisation, nous devons désormais nous montrer à la hauteur des espérances que nous avons nous-mêmes suscitées et démontrer que le tripartisme peut tenir ses promesses, là où d'autres institutions sont dans une impasse. La solidarité est de mise en temps de crise. Quant à l'obligation constitutionnelle incontournable qui nous échoit, elle consiste à ne laisser personne de côté. Je vous souhaite à toutes et tous que cette session de la Conférence soit couronnée de succès.

## Clôture de la séance

### Le Président

(original espagnol)

Ainsi s'achève la séance d'ouverture de la Conférence et la mise en place des différents organes qui nous permettront de mener à bien nos travaux au cours des deux prochaines semaines.

Les commissions débiteront leurs travaux le lundi 30 mai et la plénière reprendra ses activités le 6 juin, comme le prévoit notre programme. D'ici là, je souhaite aux membres des commissions techniques de fructueuses discussions au cours de ces prochains jours.

Je déclare close la séance d'ouverture de la 110<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

**(La séance est levée à 14 h 30.)**